

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

VOL. 9

MONSIEUR LE MARQUI, 5 MAI 1844.

No. 26

TRADUCTION DE BROWNSON.

DE LA GRANDEUR NATIONALE. (Suite.)

Nous avons maintenant l'étendard de la vraie grandeur, au moyen duquel nous pouvons établir, ce qui est, et ce qui n'est pas grand, et connaître la vraie valeur des choses et des conditions. Suis-je pauvre? Qu'est-ce que cela fait? Ma pauvreté fait-elle quelque chose à mon obéissance? Peut-elle m'obtenir, ou m'empêcher d'obtenir cette justice et cette sainteté, dans laquelle est la vraie grandeur, le bonheur, et tout ce qui me convient de désirer. Suis-je méconnu, abject, méprisé? Qu'est-ce que cela fait si je suis connu et honoré de Dieu? Quel malheur pour moi d'être méprisé par les hommes, lorsque je suis reconnu par le Roi immortel et invisible qui de sa propre main mettra sur ma tête une couronne de vie immortelle et incorruptible? Parlez après cela de la respectabilité humaine, des grandeurs de la société, des honneurs qu'on reçoit de l'état, ou de la populace! Qu'est-ce que cela pour celui qui est dans la communion des saints, des martyrs de tous les siècles, de tous les climats, dans la communion de ces saints qui écoutent ses prières, et les portent comme un encens d'agréable odeur devant le trône du Dieu vivant et immortel? Suis-je riche, suis-je honoré, estimé des hommes; la foule court-elle après moi; le sage et le puissant prêtent-ils l'oreille à mes paroles? Qu'est-ce que tout cela, si je suis pauvre de la grâce de Dieu, si je n'ai point d'honneurs pour le ciel, et aucune assurance de récompense devant moi—si après ma mort je tombe dans les enfers, tandis que le pauvre mendiant, qui reste à ma porte, est porté par le convoi des anges dans le sein d'Abraham?

Tel est l'individu, telle est la nation. De la même manière que la justice et la sainteté constituent la grandeur du particulier, de même elles sont la grandeur de la nation. "La justice élève les nations, mais le crime est une honte pour le peuple." La grande nation est la nation sainte, la nation riche en obéissance, la nation qui est entraînée par un zèle divin vers Dieu, et les choses saintes. Supposez que votre nation s'élève en richesses, en luxe, en raffinements; supposez qu'elle abatte les premières forêts, qu'elle élargisse ses confins, qu'elle multiplie ses manufactures, qu'elle étende son commerce, qu'elle attire à elle toutes les richesses des climats divers. Qu'est-ce que cela? S'ensuit-il que cette nation est grande, glorieuse, qu'elle a droit à s'applaudir de ses exploits et de s'enorgueillir au dessus du pauvre et du simple. "Heureuse est la nation qui a Dieu pour seigneur!" Où est-il écrit: "Heureuse est la nation qui a Mammon pour Dieu, et dont le culte est la vanité? Où sont les nations qui avaient oublié le Seigneur, qui avaient mis leur confiance dans leurs vaisseaux, leur trafic, leur richesses, et leur luxe? Où est l'ancienne Tyr, dont les marchands étaient princes, et les ouvriers les nobles de la terre?" Où sont toutes les nations de l'ancien monde; autrefois si renommées pour leur riche commerce, pour leurs étoffes précieuses, et la variété de leurs manufactures? Elles se sont dissipées comme la vapeur du matin, et il n'en reste que quelques ruines solitaires, pour désigner au voyageur le site de leur idolâtrie.

D'après les principes que nous avons établis, nous pouvons aisément répondre à la question: Si nous sommes un grand peuple, ou non; si le sentier dans lequel nous sommes entrés, conduit à la vraie grandeur nationale, ou s'il en éloigne? Sommes nous un peuple qui tend vers la fin pour laquelle le créateur l'a destiné? Sommes nous remarquables pour notre humble observation des préceptes de l'Évangile? Sommes nous zélés pour observer les préceptes auxquels la vie éternelle est promise? Loin, bien loin de là. Nous sommes orgueilleux, nous sommes un peuple vain, et vaneur. Notre Dieu c'est Mammon, notre justice c'est la coquinerie. Cela n'est-il pas vrai? Quelle preuve avons nous de notre grandeur? Sont-ce nos exploits industriels, nos chemins de fer, nos canaux, nos pyroscaphes, nos manufactures, notre commerce?—Richesse matérielle et vaine splendeur! Mais nous sommes nos exploits moraux, les monumens d'un zèle éclairé pour la gloire de Dieu, notre dévotion humble et soumise à sa volonté? Nous avons une religion de nom, par forme, de beaucoup de formes, et dans des formes bien étranges; mais où est cette conviction profonde; persuasive, et toute active que ce monde n'est pas notre demeure que ce n'est qu'une hôtellerie, où nous ne devons loger qu'une nuit, mais dans laquelle nous ne devons et ne pouvons pas demeurer? Hélas! la passion dominante de notre nation c'est la grandeur du monde, la gloire du monde. Nous le voyons dans la tendance du peuple, nous l'entendons dans le ton universel de la conversation, et nous le voyons à clair dans cette furie pour les richesses, dans nos contentions po-

litiques qui nous démoralisent, et dans cette avidité sans bornes pour les places et le pillage.

Si nous considérons ces grandes questions politiques qui agitent l'esprit public, nous appercevrons que ce sont toutes des questions, qui concernent les richesses, les moyens de les acquérir, avec le plus de facilité, de les faire passer, ou d'empêcher de les faire passer du petit nombre au grand, ou du grand nombre au petit. Telles sont vos questions de banques, ou questions de tarifs, vos questions de haux de terres. Si vous allez plus loin, ce sont des questions d'honneurs, des questions d'émolumens de places; et point un gueur revêtu, qui n'ait fait parmi nous son petit discours, qui ne se regarde comme bien qualifié pour aucun emploi, en faveur du peuple, depuis celui de connétable de village, jusqu'à la charge de président des États-Unis, et qui ne croie souffrir un tort considérable, et qu'il ne soit un exemple frappant d'un mérite méconnu s'il n'est récompensé de quelque bonne place avec un gras salaire. Rarement un homme est satisfait de rester dans la vie privée, de vivre dans l'obscurité, inconnu de ses concitoyens, s'efforçant d'accomplir en toute humilité et fidélité ses devoirs envers Dieu, et de remporter le prix de la gloire éternelle. Nous aimons mieux les louanges des hommes que la louange de Dieu, les biens fragiles et transitoires du tems, que les biens véritables et permanens de l'éternité. Si nous sommes pauvres nous sommes mécontents, nous nous regardons comme misérables, et nous murmurons contre la Providence, qui permet les inégalités qui se rencontrent dans le monde. Personne n'est content de son sort, en cette vie. Nous sommes tous mal à l'aise. Nous voulons tous être ce que nous ne sommes pas, et avoir ce que nous n'avons pas; et rependant avec une admirable simplicité, nous demandons: Ne sommes nous pas un grand peuple?

Toutes les actions à peu près du peuple américain, prises collectivement et individuellement, n'ont réellement rapport qu'aux affaires du tems; le gouvernement tombe avec nous dans des affaires d'agiotage en faveur de mesures et de pratiques d'économie. Il n'a aucune autorité divine, aucune mission morale, grande et solennelle; même par rapport à l'éducation on retrouve les mêmes vues basses et terrestres. Notre éducation est pour les tems; nous cherchons à rendre nos enfans capables, comme on le dit, de s'avancer dans le monde, d'être rusés, hardis, entreprenans, et des hommes à succès. Nous leurs enseignons bien que la science est le pouvoir, mais le pouvoir de surpasser leurs compagnons dans la poursuite des biens de ce monde. Nous leurs disons bien, que la paresse est un péché mortel—mais la paresse pour les affaires de ce tems, et non la paresse pour nos devoirs spirituels. Nous leur apprenons à respecter l'opinion publique, à se rendre respectables et honorables aux yeux des hommes, mais rarement, et presque toujours inutilement, à respecter la loi de Dieu, à chercher l'honneur de Dieu, et à mépriser celui qui vient de l'homme; de là ils deviennent temporisateurs, poltrons, et lâches en morale; craignent de dire que leur âme est à eux, de soutenir une opinion honnête, si elle n'est pas populaire, ou de servir Dieu suivant la foi, et le culte qu'il nous a donné, si cette foi et ce culte ne sont pas en vogue, ou s'ils ne sont suivis que par le pauvre, par l'homme simple dont le monde fait peu de cas. Faire un sacrifice à J.-C. abandonner tout, maisons, terres, femme et enfans pour Dieu, afin de gagner un trésor dans le ciel; cela nous étonne, comme quelque chose qui n'est pas d'obligation; comme une folie, une démençe, digne seulement des tems de barbarie, et d'ignorance monacale. Toute notre éducation, notre science, notre littérature, nos arts, tout tend vers une fin mondaine; tout ce qui ne peut pas entrer au service de l'homme, quant au tems et au sens est, réputé, par l'immense majorité, comme inutile et dangereux.

Que nous mesurons toutes choses d'après l'étendard de cette vie et du monde actuel, cela se trouve démontré par les jugemens que nous portons sur les autres nations. En jugeant les autres, nous nous jugeons nous mêmes. Dites nous, quelle est la nation que vous regardez comme la plus élevée dans l'échelle des nations; et vous nous ferez connaître par là, quelles sont vos idées, sur ce qui constitue la vraie grandeur nationale. Nous, comme peuple, nous plaçons ou regardons comme au plus haut de l'échelle des nations contemporaines, celles dans lesquelles, l'énergie se développe plus facilement, vers une direction industrielle, et qui réussit le mieux à accumuler les richesses et le luxe. Depuis les grands événemens du quinzième siècle (que par courtoisie, nous devons appeler la Réforme, quoique ce fût tout autre chose qu'une réforme) il s'est produit un nouvel ordre social, inconnu au

moyen-âge, et qui n'est pas encore généralement reçu dans tous les pays catholiques. Toute la tendance de cet ordre est en rapport avec l'industrie. Cette tendance place ce monde au dessus du monde à venir, le tems devant l'éternité, le corps au dessus de l'âme, les louanges des hommes au dessus de celles de Dieu. Elle estime les richesses de ce monde plus que celles de la grâce, et nous force à vivre, non pour la grâce, mais pour la nature. Sous cet ordre, tous nos efforts sont, pour acquérir les richesses, l'indépendance, et ce qui convient au tems; pour être distingués et réputés célèbres parmi les hommes. Nous renversons les maximes de l'Évangile, et nous disons: Ne vous inquiétez pas de l'âme, ne vous embarrassez pas du culte de Dieu, ni de l'obéissance à ses lois, mais cherchez d'abord les biens de ce monde; courez les grandes chances, devenez riche—honnêtement sans doute, si vous le pouvez, mais... devenez riche—Soyez distingués, et après cela le royaume de Dieu et sa justice, vous seront donnés par surcroît; ou, si non—ce ne sera pas un grand malheur.

D'après cela, des triomphes étonnans d'industrie ont été obtenus; l'homme a rendu la terre et les mers ses tributaires, les vents ses messagers, les flammes et la vapeur ses ministres. Les banques, les bourses, les moulins, les fabriques, les chantiers, les quais remplacent les cathédrales, les abbayes, les chapelles. Il n'y a que les nations, qui excellent en ces choses que nous appelons grandes; si par excès de modestie nous plaçons quelque nation au dessus de la nôtre, c'est la Grande-Bretagne. Dans notre estime, aucune nation n'a surpassée pour la sagesse de sa politique, aucune rivalise avec elle en prospérité et en grandeur nationale. Pour sa puissance temporaire, ses richesses du moment, ses grandes entreprises, ses facultés et son énergie étonnantes, aucune nation ne peut lui être comparée. Mais examinée d'auprès l'étendard de grandeur que nous avons adopté, il n'y a guère de nations sur le globe qu'on puisse mettre au dessous d'elle; et en effet, quel est son caractère national? Nous accordons que son peuple a été brave, hardi, entreprenant, industrieux, ingénieux, mais comme nation, elle est orgueilleuse, arrogante, mondaine, hypocrite. Ses églises sont des moqueries, et ses coffres sont remplis du pillage de presque tous les autres peuples. Le soleil ne se couche point sur ses domaines, et il ne cesse d'éclairer des peuples, qui la maudissent; elle regorge de dépouilles, et est ivre du sang du pauvre, du faible, et de l'indigent. (1)

A continuer.

Les enfans et les fous s'imaginent que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir.

FRANKLIN.

ÉTAT DU CULTE CATHOLIQUE A ALGER.

Suite et fin.

Une visite à l'hôpital fut, pour moi, une excellente diversion. J'y fus reçu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; à leur aspect, mon cœur battit de nouveau. Les bonnes sœurs me conduisirent dans leurs salles; elles étaient encombrées par suite de la petite-vérole, qui fait ici ses ravages. Je vis avec peine que l'administration n'avait pas pris les mesures nécessaires pour que les malheureux atteints de cette maladie contagieuse ne fussent pas mêlés à tous les autres. Je trouvai là des hommes et des femmes de tous les âges, des enfans, des vieillards; on me fit remarquer quelques musulmans. Ces braves gens paraissent éprouver une reconnaissance extrême pour les petits soins qu'on leur donnait. Les sœurs me dirent néanmoins qu'elles avaient peu d'indigènes. Ils craignent beaucoup d'être disséqués quand ils meurent, et c'est ordinairement ce qui arrive: les médecins ont une préférence naturelle pour ces crânes africains, dont ils n'ont pas eu l'occasion d'étudier les bosses dans les amphithéâtres de Paris et de Montpellier. Il est vrai qu'on rend aux parents tous les débris du cadavre avec une scrupuleuse exactitude; mais ces lambeaux de chair humaine leur causent une répugnance qu'ils n'ont pas pu encore vaincre. Ces hommes qui, dans leur fanatisme, comptent pour rien la vie, ont conservé pour la mort un incroyable respect. Du reste, au dire des sœurs, tout mahométans qu'ils sont, ils montrent beaucoup de vénération pour notre culte; les prières que l'on fait dans les salles leur plaisent beaucoup, et ils s'étonneraient de n'y rien trouver qui leur rappelât les devoirs de l'homme envers la divinité. Les sœurs me racontèrent qu'elles ont même plus de respect pour les choses saintes que les catholiques, et que lorsqu'ils entrent dans leur paroisse, qui est ornée de crucifix, sainte Vierge et tableaux de saints, ils ôtent toujours leurs souliers et se prosternent, croyant entrer dans un petit marabout. Après avoir visité toutes les salles, je demandai à voir la chapelle. Mon étonnement fut grand, quand j'appris qu'il n'y en avait pas; car l'hôpital, qui est toujours au complet, renferme 500 malades, et c'est beaucoup plus qu'il n'y a de protestants dans tout Alger. «Nous sommes même bien loin d'en avoir», me dirent les sœurs. Il y a quelques semaines, un ordre de M. le direc-

teur de l'intérieur est venu nous prescrire de retirer les chrétiens qui se trouvaient dans nos salles et de ne faire aucune prière ni manifestation religieuse, comme chose contraire à la liberté des cultes. Nous étions renversées en recevant cet ordre; mais son exécution eût été si honteuse pour des chrétiennes, que nous avons déclaré que nous sortirions toutes de l'hôpital plutôt que de nous y soumettre. On a référé à l'autorité supérieure, et l'on a écrit à Paris pour savoir ce qu'il fallait faire dans cette circonstance. Heureusement, le ministre a enjoint à l'administration algérienne de retirer l'ordre qui nous avait été signifié. Du reste, on a placé à la tête de l'hôpital un directeur civil, et des instructions rigoureuses lui sont données pour qu'il ne se fasse pas de prosélytisme dans la maison; pour que, surtout, on n'essaie pas de convertir les Arabes, ce qui, dit-on, pourrait les détourner de venir se faire soigner. (Notez qu'on les dissèque.) C'était une précaution assez inutile à prendre; nous ne savons pas l'arabe; d'ailleurs, tout porte aux idées religieuses: quelques soient ces gens-là, ils sont tellement enracinés dans leurs préjugés, tellement ignorants, que les meilleurs raisonnemens ne pourraient les convaincre. Il n'y a guère que la charité chrétienne qui puisse les toucher, pour ne point dire la grâce de Dieu toute seule. Ces coups de la grâce sont encore bien rares; ils viennent cependant quelquefois nous consoler. Ainsi, dernièrement, on est accouru pour nous prévenir qu'un Arabe parlait beaucoup de religion et paraissait désirer le baptême. Nous en doutions, et, d'ailleurs, nous ne voulions pas enfreindre les ordres qui nous étaient donnés par l'administration; nous restâmes tranquilles et n'allâmes pas trouver ce malheureux. Mais, par hasard, il arriva que, dans la nuit, un prêtre fut appelé pour administrer les derniers sacrements à un colon. Aussitôt que le pauvre Arabe l'aperçut, il le supplia de le rendre chrétien. Cet ecclésiastique, touché de la foi vive qu'il lui manifestait, de ses instances répétées, ne put lui refuser son ministère, et, avant de sortir, lui conféra le baptême. Le lendemain matin, lorsque nous entrâmes dans la salle: ce bon Arabe était rayonnant de joie; voyant notre supériorité, il lui cria aussitôt: «Maman, Maman, moi chrétien, moi chrétien!» Puis, quand nous nous fîmes approchées de son lit, se découvrant, il nous faisait signe de lui couper la touffe de cheveux qu'il avait sur la tête, selon l'usage musulman. Nous lui dîmes que cela n'était pas nécessaire; que tout chrétien qu'il était maintenant, il pouvait conserver sa touffe de cheveux. Alors il disait: «Moi pas mahomet, moi chrétien; maman, maman, moi, plus Mahomet.» Il ne prit du repos que lorsque nous eûmes satisfait son désir. Dans la journée, quelques-uns de ses parents vinrent; il crut qu'on voulait l'enlever, il se cacha alors sous ses draps jusqu'à ce qu'ils fussent partis. Le lendemain il expira; toute la matinée de sa mort, il n'avait cessé, à l'édification des personnes qui se trouvaient là, de manifester sa joie et son bonheur d'être chrétien.

Ce fait touchant remplit mon cœur de consolations; néanmoins, de pénibles impressions me suivirent en sortant de l'hôpital, comme en sortant du temple protestant, comme en quittant le chœur de la cathédrale St. Philippe, et j'en avais assez de cette première journée passée en Afrique. Au lieu illustre de cette première victoire de l'Europe catholique sur l'islamisme, je croyais trouver la croix triomphante, j'espérais voir de dignes héritiers du nom français, de nobles enfans de Saint Louis; et dès le premier jour il me fallait rencontrer des fils de Voltaire, des arracheurs de croix, comme aux jours néfastes de notre révolution. Il me fallut voir que le premier temple élevé à Alger, en action de grâce de la victoire était un temple protestant, et j'appris encore beaucoup d'autres choses, non moins humiliantes pour la nation.

Quelle est donc maintenant, dans le monde, la mission de la France.

SECONDE LETTRE DE MGR. D'ALGER.

Alger, ce 25 février 1846.— Dans ma dernière lettre je vous disais que les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'hôpital d'Alger avaient reçu dernièrement, de M. le directeur de l'intérieur, l'ordre d'enlever les crucifix de toutes les salles de leur établissement, de s'abstenir de prières et de ne se permettre aucune manifestation religieuse qui pût gêner la liberté des cultes et compromettre l'avenir de la colonie. J'ajoutais que les sœurs s'étaient refusées à exécuter un ordre aussi honteux, et que le ministre, à qui l'on en avait référé, avait enjoint à l'administration algérienne de retirer cet ordre et de laisser les sœurs en paix. L'administration de la colonie ne s'est pas tenue pour battue. Immédiatement une enquête a été provoquée, tous les médecins et employés civils de l'hôpital ont été cités pour avoir à éclairer l'administration sur les abus commis par les sœurs et leurs tentatives de prosélytisme. Les dépositions des comparans ont été rédigées sur un cahier d'enquête, et chacun a dû signer la sienne. Je regrette beaucoup de ne pouvoir aujourd'hui vous donner copie de ces dépositions: elle sont aussi curieuses par leur forme que par l'absurdité du fond. Ainsi, par exemple, un des médecins déclare qu'il a la conviction que les sœurs ourdissent quelque chose, qu'il les a surprises distribuant des médailles à leurs affidés, en signe de ralliement. Un autre dit qu'étant absorbé par l'exercice de son art, il n'a pas eu beaucoup le tems de s'occuper de ces dames, mais qu'il a cru remarquer de leur part une certaine partialité pour les malades qui ont des habitudes de dévotion. Un autre a surveillé les sœurs de plus près et fait preuve, à cet égard, d'un véritable zèle: il raconte qu'un jour, à cinq heures du matin, pendant que les sœurs étaient à la méditation, il est arrivé à l'inquiète et a fait, à coups de hache, enfoncer une armoire où il a trouvé des pots de confiture et autres provisions que les sœurs destinaient aux

(1) Cette sortie contre l'Angleterre paraîtra sans doute outrée à tout sujet Britannique, cependant que l'on considère, que M. Brownson n'épargne pas plus sa propre nation. Il ne refuse pas à l'Angleterre les titres de gloire et de mérites qui lui conviennent; mais il se pose ici comme philosophe moraliste qui poursuit le vice partout où il le trouve, comme philosophe chrétien qui ne connaît de véritables biens que les biens solides de l'Éternité. Hors de Dieu il ne connaît plus ni paix, ni grandeur, ni richesses: *Tu vera pax cordis, tu vera requies, extra te dura sunt omnia et inquieti. Imit. liv. III. ch. XV. 4.*

malades les plus pieux. C'en est assez pour vous donner une idée de l'enquête. Après donc qu'elle a été signée de tous les déposants, signée du directeur de l'intérieur, contresignée du directeur-général des affaires civiles, enfin, mise bien en règle et revêtue de toute l'authenticité possible, cette pièce a été adressée au ministre de la guerre. Le ministre, aussitôt éclairé, s'est repenti de la première lettre de blâme qu'il avait fait écrire au directeur de l'intérieur, et, craignant que les sœurs ne compromissent une situation politique déjà embarrassée, il s'est empressé d'écrire au gouverneur-général la lettre dont je vous envoie ci-joint la copie, et qui a été communiquée avant-hier à M. le supérieur des Lazaristes par M. le directeur de l'intérieur. Je m'applaudis d'avoir pu me procurer ces chefs-d'œuvre. Admirez-en l'esprit et le style.

Ministère de la guerre.—Direction des affaires de l'Algérie.—1er. Bureau.—No. 3392.—*Sur sujet des tentatives de prosélytisme des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.*

Paris, le 3 février 1846.

Monsieur le maréchal,

Par dépêche du 2 décembre dernier, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance une communication qui m'avait été faite par Mgr. l'évêque d'Alger, au sujet d'une lettre adressée par M. le directeur de l'intérieur à Mme. la supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'inviter à faire cesser les tentatives de prosélytisme auxquelles ces religieuses se livrent envers les malades.

Votre dépêche du 10 de ce mois, no. 45 (Administration centrale, 2e. bureau), m'a apporté les renseignements que je vous avais prié de me faire parvenir à cet égard.

Ces renseignements me déterminent à donner une complète approbation à la conduite que M. le directeur de l'intérieur a tenue en cette circonstance.

En raison des faits graves que vous m'avez signalés, Monsieur le maréchal, j'ai cru devoir écrire à Mgr. l'évêque d'Alger la lettre dont vous trouverez ci-joint copie.

J'ai la confiance que l'invitation que je transmets à ce prélat aura sur les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul l'effet que j'en attends. Je donne, d'ailleurs, des ordres pour que le règlement sur le service intérieur de l'hôpital civil d'Alger, ajourné jusqu'à présent par suite du développement nécessaire des affaires de toute espèce affluentes à la direction centrale des affaires de l'Algérie, soit soumis à ma sanction dans le plus bref délai. J'espère que ce règlement, dont l'exécution rigoureuse doit être l'objet d'une surveillance toute spéciale de la part de M. le directeur de l'intérieur, mettra un terme à des abus que je ne saurais tolérer à aucun titre, alors surtout qu'ils ont pour résultat inévitable de compliquer les embarras de notre situation politique vis à vis des indigènes de l'Algérie.

Recevez, etc. Le pair de France ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
Signé: A. DE SAINT YON.

Algérie.—Direction de l'intérieur et des travaux publics.—2e. Bureau.—No. 1559.—*Alger.—Hôpital Civil.—Communication d'une dépêche ministérielle relative aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.*

Alger, le 23 février 1846

Monsieur le supérieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une dépêche, en date du 3 courant, par laquelle M. le ministre de la guerre a fait connaître à M. le gouverneur-général qu'il désapprouve les divers actes de prosélytisme reprochés par la commission administrative des hospices aux dames de Saint-Vincent-de-Paul attachées à l'hôpital civil d'Alger.

Les religieuses dont il s'agit étant placées sous votre direction, j'ai cru devoir vous donner communication des intentions de Son Excellence, pour que vous puissiez inviter ces dames à ne pas se laisser emporter par leur zèle au-delà des limites d'une tolérance bien entendue.

J'ai la confiance, Monsieur le supérieur, que cette invitation leur parvenant par votre intermédiaire, produira l'effet que M. le ministre en attend.

Recevez, Monsieur le supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le directeur de l'intérieur et des travaux publics,
Cte. GUYOT

A Monsieur le supérieur des Lazaristes, à Alger.

Quand le règlement annoncé par le ministre sera prêt, les bonnes sœurs n'auront donc plus d'autre alternative que de se soumettre aux exigences tolérantes de MM. les administrateurs algériens, ou d'abandonner l'hôpital. Elles se soumettent d'avance à ce qui leur sera prescrit par leurs supérieurs, mais il est probable que ce dernier parti sera celui qu'elles seront obligées de prendre. D'après le traité passé lors de l'établissement des sœurs de Saint-Vincent, entre M. le supérieur général de Saint-Lazare et le Gouvernement, qui réclamait instamment l'envoi à Alger des religieuses de cette communauté, il a été formellement convenu que les sœurs auraient la police de l'hôpital. Cette clause était dictée par la prudence et l'expérience du passé. En effet, les religieuses de Mme. de Vialart, qui ont été obligées de partir de l'hôpital, avaient été complètement entravées dans le bien qu'elles auraient pu faire; les administrateurs les traitaient comme des mercenaires et gouvernaient tout le reste si bien à leur fantaisie que l'on dansait le soir dans l'établissement. Les sœurs de Saint-Vincent, en arrivant, ont mis les choses sur un autre pied, et il était grand temps. A dix heures les portes de l'hôpital sont fermées et les clés remises à celle des sœurs qui veille les malades; tous les domestiques sont choisis avec soin par la supérieure, et elle renvoie impitoyablement ceux qui n'auraient ni probité ni moralité.

Mais il résulte de là qu'elle est, plus respectée des gens de service, que le directeur civil de l'hôpital, qui en exprime très haut son mécontentement. En attendant qu'il ait remporté la victoire pour laquelle le concours des administrateurs de la colonie lui est acquis, il cherche à inquiéter les sœurs au moyen de la haute surveillance dont il est investi. Ainsi, dernièrement il avait organisé une inspection nocturne des salles: chacun des employés de ses bureaux devait, tour-à-tour, parcourir les salles et s'enquérir de ce qu'y faisaient les sœurs chargées de veiller les malades; la supérieure n'a pu tolérer cette inconvenante inspection nocturne, faite souvent par des jeunes gens; et le directeur de l'hôpital, qui n'a pas encore l'autorité absolue, a été forcé de renoncer à ses inspecteurs.

Je ne sais comment cette affaire va tourner: en tous cas, les bonnes sœurs disent que tant qu'elles seront là, on leur arracherait plutôt la langue, que de les empêcher de parler de Dieu aux malades, sur leur lit de mort.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ces médecins et ces administrateurs, si scrupuleux gardiens de l'intégrité du sentiment religieux chez les Musulmans, n'ont plus aucune peur dès qu'il s'agit du protestantisme. Dernièrement, le directeur civil, qui de concert avec M. le comte Guyot, travaille si valeureusement à faire disparaître les crucifix, introduisait lui-même le ministre protestant qui venait baptiser un enfant dans l'hôpital, avec toute la solennité possible. Il est convenu que les seules pratiques du catholicisme sont de abus de nature à compliquer notre situation politique vis-à-vis des indigènes. C'est là ce qui les écarte de l'hôpital; la dissection, à laquelle ils sont soumis lorsqu'ils meurent, n'y fait absolument rien, ou c'est un préjugé qu'il faut savoir braver, et qu'on brave.

Notez que ces civilisateurs, qui tremblent qu'un crucifix ne choque les regards des indigènes, n'ont pas craint d'élever sur la place publique d'Alger une statue équestre au duc d'Orléans, ce que le Coran réprovoque comme une véritable idolâtrie et la plus grande des abominations.

J'ai vu l'entrée du gouverneur, avec les débris de sa colonne. C'était un spectacle à faire pitié. Cette entrée a eu lieu le mardi-gras. Toute la ville était sur pied, et, dans la foule qui regardait passer ces restes de bataillons, ces soldats hâves, amaigris, couverts de poussière et de guenilles, il y avait des masques! Pauvres soldats, qui ont si bravement combattu et qui n'ont pu que mourir! Je les considérais avec douleur, et je ne pouvais m'empêcher de trouver une corrélation lugubre et terrible entre les maux qu'ils ont soufferts, qui les attendent encore, et les stupides iniquités qui se commettent ici contre Dieu et contre les âmes. Un terrible fardeau attend le nouvel évêque d'Alger. Oh! que ce prêtre, quel qu'il soit, aura besoin de charité, de zèle et de courage!

Univers.

NOTRE-DAME DE ROC-AMADOUR-ISSENDOLUS.

G..., 25 septembre.

Monsieur le Rédacteur,

J'étais venu chercher l'amitié dans ce pays; avec l'amitié j'y ai trouvé des jouissances de surprise et d'admiration que je ne m'étais point promises: invité à voir le pèlerinage célèbre de Roc-Amadour pendant la Retraite qui s'y donne chaque année, à la fête de la Nativité de la Vierge, je ne m'attendais pas à recueillir dans ces solennités des souvenirs propres à n'être jamais perdus, et que vous ne jugerez pas indignes d'être communiqués à vos lecteurs.

Le nom de Notre-Dame de Roc-Amadour a dû souvent frapper vos oreilles. L'histoire vous a dit que c'est un sanctuaire consacré à la Vierge, par une dévotion antique, sur la limite des anciennes provinces du Quercy et du Limousin. La renommée ajoute que c'est un des lieux les plus extraordinaires que la nature se soit plu à créer: Le site, en effet, en est tellement bizarre que le crayon s'exerce à le reproduire: borné aux chétives ressources de ma plume, j'aurai donc bien de la peine à vous le faire connaître. Je le tenterai cependant. Essayez de vous figurer un rocher surplombant en console, à une élévation énorme, au-dessus d'un vallon dont l'œil, du sommet du roc, ne mesure la profondeur qu'avec des vertiges d'effroi. De tous côtés des murailles de roches vives ou des montagnes de pierres roulantes emprisonnent le regard. A peine quelques touffes d'arbres apparaissent-ça et là suspendus aux rochers. La stérilité, l'horreur sont partout, hormis dans le lit même du vallon, où quelques verts rubans de jardins et de prairies accompagnent un étroit ruisseau. Voilà la scène, telle que la nature l'a faite; mais la main du moyen-âge et sa capricieuse truelle y sont venus joindre leurs jeux.

Un saint ermite, Amator, dont le nom, dans la langue populaire, s'est transformé en celui d'Amadour, vint, dans les premiers siècles du christianisme, cacher sa pénitence au creux de ces rochers. Après sa mort, les peuplades d'alentour, qu'il avait évangélisées, entourèrent d'hommages son tombeau. Un oratoire, puis une église se bâirent à l'endroit même où il avait placé sa retraite et où l'on montre encore la grotte qui fut son premier sépulchre. Comme les pieuses tendresses du solitaire s'étaient surtout attachées à la Vierge, une image de cette divine protectrice fut conservée à côté de ses reliques: cette image opéra des prodiges qui achevèrent de fixer sur ce lieu l'attention de toute la chrétienté. Des princes, des rois, une multitude innombrable de visiteurs se rendirent au désert d'Amadour: parmi les héros, Simon de Montfort y laissa le témoignage de sa piété chevaleresque; le Prince-Noir le souvenir de ses sacrilèges et la trace de ses déprédations;

Malgré les ravages de l'hérésie du seizième siècle et ceux qu'exercèrent à l'envi l'impie et la barbarie d'un temps plus récent, Roc-Amadour con-

servé encore de nobles restes de son ancienne splendeur. Sous la voûte du rocher, à mi-côte entre la crête et le pied de la montagne, un haut édifice présente sa face séculaire. Des chapelles en ogive, dont plusieurs portent les signes de mutilations récentes, sont accolées à des masses d'architecture romaine. Au dehors, de vieilles peintures à fresque, toutes balayées par le temps, racontent les vieux miracles; au dedans des *ex voto* pendant de toutes parts. Un grossier coutelas, fixé à l'enceinte extérieure, est honoré du nom d'épée de Roland.

On arrive du fond de la vallée jusqu'au seuil de cet édifice par un escalier de deux cent cinquante degrés environ. Pendant toute l'octave de la Nativité de la Vierge, des files de pèlerins, venus des points les plus reculés du Quercy, du Limousin, du Périgord et de l'ancien vicomté de Turenne, gravissent incessamment cette longue rampe. Ce sont, pour la plupart, des bûcherons ou de robustes laboureurs. Ils marchent par groupes, les hommes avec les hommes, les femmes avec les femmes. Un grand nombre, par dévotion, portent leurs souliers à la main et traversent pieds nus ces déserts de bruyères et de cailloux. Arrivés au pied de l'escalier, beaucoup d'entre eux se mettent à genoux dès la première marche et gravissent dans cette posture, en récitant un *Ave Maria* sur chaque degré. La nuit, ceux qui accomplissent cette dévotion fatigante sont très nombreux; la plupart tiennent à la main des cierges allumés et prient ensemble, deux par deux ou en plus grand nombre. Alors toute la montagne, éclairée par de vives vacillantes, semble murmurer une immense prière. Enfin, lorsque les pèlerins, après leur vœu satisfait, s'éloignent de Roc-Amadour, on les trouve presque tous le chapelet à la main, et le récitant en commun le long des chemins par lesquels ils s'en retournent.

J'achève maintenant la description du site et des édifices. De la sacristie de l'église un petit escalier en forme de limaçon conduit dans les combles; et de là une rampe tantôt à jour, tantôt creusée en forme de puits dans le roc, fait parvenir le visiteur jusqu'à l'esplanade du clocher environnante. Le second escalier est beaucoup plus rude que le premier et n'est pas moins long: j'en ai compté les marches; additionnées avec celles d'en bas, elles forment à peu près le nombre total de cinq cent. A ce moment, un ancien château fort, seigneurie de l'évêque de Tulle, élevait jadis ses remparts et ses tours, comme pour achever de perfectionner la merveille. Aujourd'hui, grâce aux générosités de M. l'abbé Caillau, membre de la congrégation des missionnaires de France, ces débris ont fait place à une maison de missionnaires diocésains. Tous les jours de la Rétraite, des messes sans nombre des sermons en langue française et limousine, des cantiques, des bénédictions se succèdent dans le sanctuaire de Roc-Amadour. Environ sept mille hosties, cette année, ont été consacrées pendant les huit jours de l'Octave, et distribuées aux pèlerins.

Le principal objet des donations de M. l'abbé Caillau, véritable restaurateur de Notre-Dame de Roc-Amadour; a été de rétablir dans ce lieu la source d'instruction et de sanctification que l'antique anachorète y avait ouverte. Lui-même, prenant part aux travaux des missionnaires, y vient prêcher à chaque Rétraite. Il a rendu un autre hommage à ce sanctuaire, en recueillant ses annales et en substituant une véritable *Histoire de Notre-Dame de Roc-Amadour* aux suspectes légendes de maint chroniqueur. Désormais, ce *Discours historique et Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour, au pays de Quercy*, par le R. P. Odo de Giséy, n'aura plus le privilège d'être veillé par la crédulité des pèlerins. Seuls, les curieux comme nous iront chercher dans ce vieux livre les pompeuses citations de Strabon, pour prouver que le *Fleuve de Garonne se va décharger en mer Ekbullet à men Garennas trici potamois ouxthéis*, et le récit des rendez-vous courtois que saint Amator et saint Martial se donnaient, vers le premier siècle de l'ère chrétienne, dans l'illustre maison de La Mothe Salignac. Voici ce que dit sur ce sujet le bon P. Odo de Giséy: "J'ai appris, une chose d'un manuscrit, qui peut servir en cet endroit. C'est que saint Martial (apôtre du Limousin), allant et venant par l'Aquitaine, pour la conversion des hommes, qui tous pour lors, étaient aux ténèbres de la Gentilité et de l'Idolâtrie, passait quelquefois par l'illustre maison de Salignac; où il était bien accueilli. Ce que sachant, saint Amadour, comme ce lieu de Salignac n'était pas beaucoup écarté de son Roc et Hermitage, il y allait visiter saint Martial, et pareillement saint Martial le venait voir, selon ce que je dirai ci-après."

Mais le bon P. Odo ajoute ceci, qui n'est pas moins curieux: "Notez en passant, continue-t-il, la bénédiction que Dieu donne quelquefois aux maisons vertueuses, lesquelles il conserve plusieurs siècles; car, la race des seigneurs de Salignac, depuis tant de temps, n'est pas encore éteinte, ou que le sieur de La Motte-Fenelon emporte aujourd'hui le surnom; François de Salignac." Or, ceci était écrit sous le règne de Louis XIII, environ cinquante ans avant que le Cygne de Cambrai ne dit quelle était la mesure des bénédictions réservées à sa famille. L'édition du *Discours historique et Miracles*, etc., que j'ai sous les yeux, ne remonte pas, il est vrai, au tems de Louis XIII; mais l'imprimeur l'a dit copié sur une précédente de 1666, et les privilèges en vertu desquels l'ouvrage du P. Odo de Giséy a pu voir le jour, porte les dates de 1631 et 1622.

Rempli, avant tout, de la grande renommée de Notre-Dame de Roc-Amadour, le pays d'où je vous écris présente encore d'autres monuments que l'antiquaire n'aborde pas avec indifférence. A quelques lieues d'ici, sur les bords de la Dordogne, le souvenir des cruels seigneurs de Castelnaud plane encore sur les fortes tours qu'ils ont bâties. D'un autre côté, le nom d'Assier et la poétique mémoire de Galliot de Finonilhac, grand-maître de

l'artillerie sous François Ier, ramènent l'imagination aux temps les plus charmants de la chevalerie. Brantôme a pris plaisir à dire la loyauté de ce vaillant homme de guerre; les ruines de son merveilleux château, à leur tour, racontent sa célèbre tendresse et l'éclatant éclat de sa galanterie. Galliot aimait la duchesse d'Angoulême; il fut forcé d'abandonner la cour. Relégué au milieu des après-côtés de Quercy, il y resta enivré de sa passion et des souvenirs de cette brillante Italie; qu'il eût allé conquérir à la suite de son maître. Il appela bientôt autour de lui les artistes les plus célèbres; il leur prodigua tout ce que son épée avait gagné et tout ce qu'il devait à la munificence du monarque. Un palais sortit comme par enchantement du milieu de ces déserts; l'élégante Renaissance sembla se surpasser elle-même pour orner cette contrée aride. Galliot choisit sa devise et la fit sculpter de tous côtés sur le monument: "*J'ai fortune*," disait-il; et pour rendre sa pensée plus claire, il faisait écrire çà et là: "*J'ai fortune... oui je l'aime... sic et erat in principio*" (comme elle était dans le commencement.) Ce mot d'amour se retrouvait sur toutes les pierres. Galliot ne craignit pas d'en profaner les murs mêmes de la chapelle; où il vint ensuite lui-même se coucher, sous la pierre tumulaire, emportant pêle-mêle dans sa dernière pensée ces souvenirs d'ivresse et les élans d'une sincère piété.

Suite et fin au prochain numéro.

EXTRAITS DU BILLET D'EDUCATION.

XXXVIII. Et qu'il soit statué, que les commissaires d'Ecoles seront reparti également sur tous les biens-fonds situés dans l'étendue de leur juridiction et à raison de la valeur respective d'iceux, la cotisation requise pour former une somme égale à celle qu'ils recevront ou devront recevoir du fonds commun des Ecoles; et ils seront prélever dans le même temps et de la même manière une somme additionnelle n'excedant pas douze pour cent sur le montant de cette dernière, pour remplir tout déficit qu'il pourrait y avoir dans la perception de telle cotisation: Pourvu que les terres non concédées dans les seigneuries, ainsi que les moulins, banaux à farine seront exempts de la cotisation; mais que tous seigneurs paieront un quarantième de cotisation prélevée dans la Municipalité ou les Municipalités ou parties de Municipalités dont ils sont seigneurs: Pourvu au si que tous les bâtimens consacrés à l'Education ou au culte religieux et les sites ou emplacements sur lesquels ils sont ou seront érigés, ainsi que les cimetières, seront exempts de la cotisation imposée pour les fins de cet Acte.

LI. Et qu'il soit statué; qu'il y aura dans chacune des Cités de Québec et de Montréal, un Bureau d'Examineurs composé de dix personnes choisies d'une manière aussi juste et convenable que possible, parmi les différentes croyances religieuses, que le Gouverneur en Conseil nommera par l'entremise du Surintendant des Ecoles, et dont moitié se composera de Catholiques Romains et moitié de Protestans pour être un Bureau d'Examineurs, pour examiner les Instituteurs et leur délivrer ou refuser à chacun, suivant le cas, un brevet, ou certificat de capacité à l'enseignement, après examen; et le dit Bureau sera divisé en deux départemens dont l'un sera composé de cinq Catholiques et l'autre de cinq Protestans, chacun desquels remplira séparément les devoirs qui lui sont ci-après imposés comme suit:

1°. De s'assembler au Palais de Justice de l'une et l'autre Cité, suivant le cas, à dix heures, A. M., le vingtième jour après leur nomination (et cette disposition de la loi sera pour chaque membre des dits bureaux un avertissement suffisant à cet effet) pour choisir un Président et Vice-Président et un Secrétaire: Pourvu néanmoins, que si le dit vingtième jour après leur nomination est un Dimanche ou une fête d'obligation, ils s'assembleront le jour immédiatement suivant.

2°. De s'assembler tous les trois mois sur l'avis d'un ou plusieurs Instituteurs donné par écrit au Secrétaire du dit Bureau au moins quinze jours d'avance, c'est à dire le premier Mardi de Mars, de Juin, de Septembre et de Décembre, par un avis public suffisant à cet effet, lorsqu'il y aura des applications.

3°. De n'admettre à l'examen que les candidats qui seront chacun muni d'un certificat de moralité signé du Curé ou Ministre de sa croyance religieuse, et d'au moins trois Commissaires ou Syndics d'Ecoles de la localité dans laquelle il aura résidé durant les derniers six mois; et aussi d'un certificat de son âge qui devra porter qu'il a au moins dix-huit ans.

4°. De remettre au porteur les dits certificats après en avoir pris une copie exacte couchée sur les registres des délibérations, dans le cas où le candidat aura subi un examen satisfaisant.

5°. De délivrer un certificat ou brevet de capacité à l'enseignement à chaque candidat trouvé qualifié, signé du Président ou Vice-Président et du Secrétaire, revêtu du Sceau du Bureau, portant date et mentionnant distinctement l'espèce d'enseignement particulier à laquelle le candidat se destine; s'il peut enseigner l'Anglais et le Français; si non laquelle de ces deux langues; comme aussi son âge, sa dernière résidence et la croyance religieuse à laquelle il déclare appartenir; mentionnant aussi que les certificats d'âge et de moralité voulus par cet Acte ont été exhibés au Bureau; faisant mention des noms des personnes qui ont signé ces certificats; et qu'il en a été pris copie; et le dit Secrétaire ou son substitut pourra exiger de chaque tel candidat obtenant un certificat ou brevet de capacité, pour honoraires et pour tous frais de bureau la somme de cinq chelins courant et pas davantage.

6°. De tenir une liste fidèle des candidats admis au droit d'enseigner.

7. De donner avis au Surintendant des Ecoles de l'admission à l'enseignement de chaque candidat sous quinze jours de date après telle admission.

8. De distinguer les Instituteurs en trois classes, savoir : ceux des Ecoles purement élémentaires ; ceux des Ecoles-modèles, et ceux des maisons d'éducation dites Académiques.

9. De désigner dans le registre le nom des Instituteurs admis ainsi que la classe à laquelle ils appartiennent.

10. D'exiger en faisant l'examen, la preuve des connaissances suivantes, savoir : pour les Instituteurs des Ecoles élémentaires, tout ce qui peut les rendre capables d'enseigner avec succès la lecture, l'écriture, les éléments de la grammaire, ceux de la géographie et l'arithmétique jusqu'à, au moins, la règle de trois inclusivement ; pour les Instituteurs des Ecoles-modèles, outre ce qui précède, les connaissances qui les rendent habiles à enseigner la grammaire, l'analyse des parties du discours, l'arithmétique dans toutes ses parties, la tenue des livres, la géographie, la sphère, le dessin linéaire, les éléments du mesurage et la composition ; pour les Instituteurs d'Académies, outre les qualifications requises des deux classes d'Instituteurs ci-dessus, toutes les branches d'une éducation classique, parce qu'ils sont destinés à y préparer les élèves : Pourvu toujours que jusqu'au premier de Juillet de mil huit cent cinquante-six, les Instituteurs pourront, s'ils le préfèrent, subir un examen devant les Commissaires d'Ecoles des localités respectives où ils enseigneront, mais qu'après le premier lundi de Juillet mil huit cent cinquante-six tous les Instituteurs enseignant sous l'opération de cet Acte ou sous l'opération des Actes spéciaux passés pour l'encouragement de l'éducation, seront tenus de subir un examen devant l'un des dits Bureaux d'Examineurs, et d'être munis chacun d'un brevet de capacité comme susdit, et qu'à cette époque les Commissaires d'Ecoles et toutes les personnes chargées de la Régie des Ecoles seront tenus de n'employer comme Instituteurs que ceux qui seront ainsi munis d'un brevet de capacité émané par l'un des Bureaux d'Examineurs comme susdit, sous peine de perdre leur droit aux octrois faits pour l'encouragement de l'éducation : Pourvu néanmoins que tout Prêtre, Ministre, Ecclésiastique ou personnes faisant partie d'un corps religieux enseignant, et toute personne du sexe féminin, seront dans tous les cas exemptés de subir un examen devant aucun des dits Bureaux : Et pourvu aussi que la possession d'un certificat d'examen devant un des dits Bureaux, ou l'exemption d'icelui, n'obligeront pas les Commissaires ou Syndics d'Ecoles à accepter un Instituteur qui ne leur conviendrait pas.

11. De tenir ou faire tenir un registre de leurs procédés signé pour chaque séance du Président ou Vice-Président et du Secrétaire qui sera chargé de la tenue du registre, et de la liste des Instituteurs admis à l'enseignement, de l'entrée de leur certificat, d'âge, de moralité et capacité dans le registre, de l'entrée de tous les procédés du Bureau dans le livre de ses délibérations, de préparer, remplir et adresser les certificats de capacité et de faire toutes autres écritures requises.

12. D'avoir un sceau particulier et de faire usage de celui qui leur sera fourni par le Surintendant des Ecoles, ainsi que des formules de brevet de capacité ; et toute personne ayant droit d'agir comme Visiteur d'Ecoles aura droit d'être présente à l'examen fait par aucun des Bureaux d'Examineurs et d'interroger les Instituteurs qui se présenteront, et aura voix consultative.

LIII. Et qu'il soit statué, que le quorum de toute Corporation, Bureau ou corps établi par cet Acte, sera de la majorité absolue des membres de telle Corporation, Bureau ou corps ; et toute assemblée régulièrement tenue où il y aura un quorum, pourra valablement exercer tous les pouvoirs de la Corporation.

(On dit que la loi contenue dans ce bill, doit être permanente ; c'est-à-dire qu'elle ne doit cesser d'être en force, à moins qu'elle ne soit révoquée ou amendée.)

BULLETIN.

Accident sur la rivière Colombie. — De l'agriculture. — Mgr. Hughes. — Société Catholique dans les Etats-Unis. — Conversions. — Décès du R. P. Muppiatti. — Annonce d'une institutrice. — Affaire d'Espagne. — Algérie. — Cruauté des paysans en Galicie. — Nouvelle-Zélande.

Le *Freeman's Journal* de New-York du 25 avril, rapporte le fatal accident qui suit :

M. Ogden descendait la rivière Colombie dans un bateau de la Société, avec dix Canadiens, tous bien éprouvés dans leurs devoirs. En arrivant aux dalles, ils crurent qu'ils pourraient les descendre, pour s'épargner le portage. Cependant M. Ogden se décida à faire le portage à pied, il pensait cependant que la rivière était dans un état, où le bateau pourrait descendre en toute sûreté. On le mit donc à terre, et il monta sur le roc, d'où il voyait d'un coup-d'œil la rivière et le bateau qui descendait ; d'abord il paraissait voler sur l'eau comme la plume légère de l'oiseau ; mais il s'aperçut bientôt qu'il s'arrêtait, et les efforts des nageurs et les cris du conducteur, lui firent comprendre qu'ils descendaient vers le gouffre. Ils forçait sur les rames, et une grande inquiétude ou plutôt une grande frayeur se faisait voir dans tous leurs mouvemens. Ils commencèrent à remuer, mais non pas en remontant, au

contraire ils descendaient vers le gouffre, et ils y furent entraînés en tournoyant, quoiqu'en résistant toujours au terrible sort qui était devant eux ; après quelques tours ils gagnèrent le centre de l'abîme, où ils furent engloutis dans un instant si rapide, que M. Ogden eut de la peine à l'apercevoir. Des dix, on n'a trouvé que le corps d'un seul homme, mais horriblement broyé et déchiré par lambeaux.

— M. Evans dans son numéro d'agriculture du mois d'avril, insiste sur la nécessité d'établir des sociétés et des écoles d'agriculture. Quelles sont les autres occupations de l'homme, dit-il, sans l'agriculture ? Des choses vaines en vérité. Supposons une ville de marchands, de manufacturiers, ou de savans de toutes les professions, séparée par un mur, qui lui couperait toute espèce de communication avec les habitans de la campagne. Combien de tems cette ville la pourrait-elle subsister ? On a une fausse idée de l'agriculture en Canada. Partout ailleurs les personnes du premier rang prennent un vif intérêt dans l'amélioration de l'agriculture ; en Angleterre il y a des sociétés royales d'agriculture ; mais ici les hommes qui sont à la tête de la société oublient que c'est l'agriculture qui est la première source de leurs richesses.

Quelque système d'éducation qu'on embrasse en Canada, on devrait prendre des moyens pour y instruire la jeunesse dans la science et la pratique de l'agriculture : il paraît étrange qu'on ne pense pas à donner à l'homme une éducation qui doit être au-dessus des autres, (exceptée l'éducation religieuse,) puisqu'en elle, se trouve la véritable existence du genre humain. Si l'éducation est nécessaire pour rendre l'homme habile dans les métiers, les arts, et les professions savantes. Pourquoi ne serait-elle pas nécessaire pour un état qui est de la première nécessité dans toutes les parties du monde ? Nous pensons que si l'agriculture a été si négligée en Canada, c'est qu'il n'y avait aucun agriculteur attaché au gouvernement, ou qui fut membre du parlement.

Qu'il y ait une bonne éducation ; et l'agriculture trouvera sa place ; l'influence de l'éducation est toute puissante contre celui qui n'a pas cet avantage. Ce n'est que lorsque tous les membres d'une société ont une même éducation que tous peuvent en profiter, et que justice égale peut être rendue à chacun. Nous ne sommes pas avocat de cette sorte d'éducation qui enseigne aux enfans un peu plus qu'à lire et à écrire. Nous concevons bien qu'il est impossible de donner une éducation parfaite à ceux qui sont obligés de gagner leur vie par les travaux pénibles des champs, mais quelques habitans bien instruits dans chaque paroisse, peuvent faire un bien incalculable à leurs concitoyens. Une bonne éducation fera qu'un homme sensible et honnête agira avec avantage non seulement pour lui, mais encore pour ses semblables ; et nous le demandons à tous les vrais amis du Canada, s'il n'est pas nécessaire qu'il y ait quelques-uns bien instruits dans chacune des paroisses de la province ? Si l'éducation est calculée pour rendre l'homme un mauvais membre de la société, ou un sujet déloyal, alors ce serait mieux de brûler, d'un seul coup, tous les livres du monde, et de ne plus perdre son tems et son argent pour eux. Nous avons donné en substance cet abrégé des vues et des principes de M. Evans. Mais ces préceptes de celui qu'on appelle le Père de l'agriculture en Canada, et qu'on pourrait mieux appeler l'*ami des habitans* seront encore perdus pour la plus grande partie des cultivateurs, à moins que quelques personnes zélées ne profitent des jours de concours pour leur en faire part. Le traité théorique et pratique de 1836 et 37, plusieurs articles de gazettes et les publications mensuelles de M. Evans conviendraient bien, pour faire des lectures dans ces sortes d'assemblées ; cependant tout cela sera bien casuel et ne fera pas un grand bien, tant qu'on n'établira point des écoles et des bureaux d'agriculture.

— On apprend par le *New-York Evening express* que Mgr. Hughes, de retour d'Europe après une absence de cinq mois, a prêché dans sa cathédrale, annonçant que le sujet de sa visite avait été ; d'abord d'accompagner un ami qui allait en Europe pour sa santé, mais en même tems qu'il avait travaillé à établir un hôpital, pour y placer des Sœurs de la Charité, et qu'il avait tout espoir de réussir dans cette entreprise. Un autre objet regardait l'éducation commune qu'il avait à cœur. L'évêque rapporta ensuite quelles furent les différentes impressions que lui avait causées son voyage. L'Irlande était physiquement la plus à plaindre des nations. En Angleterre, en Irlande, et en France, il y avait un retour et une activité qu'on n'avait jamais encore vus, en faveur des principes religieux. Il raconta qu'il avait eu pour la pre-

mière fois le plaisir de visiter plusieurs membres de l'Université d'Oxford, dont les écrits et la conduite, en renonçant aux richesses et aux honneurs, comme membres de l'Eglise d'Angleterre pour s'unir à l'Eglise Catholique, avait contribué à faire naître une grande sensation dans le monde civilisé. Il les a trouvés, dit-il, éminemment doux, simples et craignant Dieu.

—Le *Catholic Magazine* de Baltimore annonce qu'à une assemblée mensuelle tenue en mars dernier, les jeunes amis de la Société Catholique ont élu pour membres honoraires, les RR. Donnelan et Sourin, O. A. Brownson, écriv., et D. F. Chatard. Ils ont nommé pour membres actifs, le lieutenant Chatard, Liernan, et John O'Brien, esqrs. De semblables sociétés qui n'ont en vue que la religion et les bonnes mœurs mériteraient de trouver encouragement parmi la jeunesse de notre pays.

—Le *Catholic Miscellany* de Charleston annonce que cinq convertis ont reçu le sacrement de baptême dans l'église de St. François Xavier à St. Louis. Il y en avait un de 70 ans, qui avait toujours montré la plus grande hostilité à la religion catholique, et était un ennemi juré des Irlandais. Il témoigne le plus grand repentir pour l'une et l'autre faute.

M. Thomas Rowsey est mort à Cincinnati, âgé de 65 ans; il était converti depuis trois mois, il a succombé à une maladie de langueur prolongée, après avoir reçu tous les sacrements et les consolations de la sainte Eglise catholique.

—Le Rev. Muppiatti, pasteur associé de l'église de la Transfiguration de New-York est mort le 20 mars, âgé de 43 ans. Il était natif d'Italie, sa piété et sa dévotion lui avait fait embrasser étant encore jeune, l'ordre sévère des Chartreux. Sa mort est regardée comme une perte considérable pour la religion.

—La Dame qui se présente pour tenir une école, comme on peut le voir dans nos annonces, est d'origine anglaise; elle s'est convertie depuis quelques années à la religion catholique, et demeure à Nicolet. Elle parle, nous dit-on, le français aussi bien que l'anglais; elle a avec elle ses deux demoiselles qui sont aussi très bien instruites, et qui pourraient lui aider, dans la tâche pénible de l'instruction; ainsi cette Dame conviendrait dans quelque grand village, où il y aurait une école de Demoiselles, sur un certain ton.

Voici ce que nous apprenons par les journaux au sujet des affaires politiques de l'Epoque. Le comte de Miraflores chef du nouveau ministère, après le plus orageuse des séances parlementaires, n'a pas voulu de concert avec ses Collègues, consentir à la dissolution des Cortès. Tous en conséquence ont donné leur démission. Ils auraient été peu regrettés, si le nouveau ministère pris dans les rangs de la minorité s'était montré moins empressé de fouler aux pieds la constitution et de se saisir de la dictature. On reconnaît aisément par ce coup de violence, la domination tyrannique du général Narvaès, que croit beaucoup plus à son épée qu'en tout autre chose. La première démarche a été d'ajourner indéfiniment la session des Cortès. Le même jour (18 mars) la *Gazette Officielle* de Madrid publiait le manifeste du ministère, ainsi qu'un ordonnance contre la liberté de la presse. Nous nous abstenons de les reproduire ici à cause de leur longueur, à l'exception pourtant du premier article de l'ordonnance de la reine qui est ainsi conçu.

Articles 1er. les attaques et les expressions offensantes imprimés dans un journal contre ma personne royale, ou contre ma famille, ou contre les souverains étrangers, ou les premiers de leur famille, ou contre la constitutionnelles, ou contre le présent décret avant qu'il soit jugé par les Cortès seront punies de la suppression immédiate et définitive du journal.

On voit aussi par les même journaux espagnols, le *Tiempo*, et le *Castellano*, que la commission chargée de faire rapport sur le projet de loi présentée par le ministère Miraflores pour la dotation du clergé, a terminé son travail. A quelques modifications près acceptées par les ministres, tous les membres de la commission sauf M. Mon veulent que la loi soit temporaire, la dotation définitive étant impossible. La commission pense que dans un an les obstacles auront disparu, et que ce qui est impossible aujourd'hui sera possible alors. Ces projets seront-ils discutés cette année? les Cortès s'occuperont-elles de la question de la dotation? Quoiqu'il en soit la misère du Clergé est bien grande et le triste état du culte demande un prompt soulagement. Les deux journaux précités affirment que le gouvernement penserait sérieusement à remédier à cette état d'indigence qui pèse sur

l'Eglise d'Espagne, et rendrait un décret établissant la prestation en fruits le 4 ou 6 pour cent.

Les derniers rapports officiels qui viennent de la Gallicie affirment que dans le cercle de Tarnow, il reste à peine huit gentils homme vivants; le nombre de ceux qui auraient été massacrés se leverait à plus de huit cents. Voilà quels sont les effets de l'aveuglement et des fureurs populaires. Le *Correspondant* de Nuremberg nous informe que la guerre des paysans contre les seigneurs s'étend jusqu'à la Volhinie, malgré les blocus rigoureux de la frontière. Le Gouvernement russe, commence à s'en inquiéter fortement et des troupes sont envoyées en quantité dans les provinces russo-polonaises, tout redoute les suites de cette nouvelle révolution de paysans, si elle venait à se propager dans un empire où tout repose sur le privilège et sur la distinction des Castes.

La dernière nouvelles de l'Algérie datent du 15 et du 18 de mars, et voici en substance ce quelles nous apprennent. Bou-Maza que l'on avait dit massacré par les siens a ré-apparu accompagné de 380 cavaliers, et de 400 Kabiles, le Colonel de Saint Arnaud partit le 15 mars avec quatre bataillons, deux obusiers, 50 chasseurs d'Afrique, et autant de spahis. Cependant malgré l'infériorité de ce nombre, Bouza fut obligé de prendre la fuite avec perte, laissant dix morts sur la place; on assure qu'il a eu le bras cassé et son Kodja tué. La perte du côté du Colonel commandant a été, d'un homme tué, 8 blessés dont M. le capitaine Biesse, et 9 chevaux tués. On parle encore de plusieurs autres rencontres qui ont eu lieu et des razias faites chez les différentes tribus arabes. Il paraît, sans qu'on en soit assuré, qu'Ab-el-Kader s'est retiré dans le Djebel-Amonr; le général Yusuf continue de le poursuivre avec sa colonelégère alimentée par de petites colonnes de ravitaillement. La colonne du général Urbouville s'avanceit du côté de Bou-Cada.

D'après les nouvelles reçues à Londres de la nouvelle Zélande en date du 22 novembre, le nouveau gouverneur M. Grey était déjà à Auckland depuis quelques jours, avant son arrivée le chef Jean Heki avait rejeté les propositions que lui avait faites l'ancien gouverneur, comme formant la base d'un nouvel arrangement. Instruit de ce fait M. Grey s'est rendu sur le champ à la baie des Iles. Une partie des troupes demandées de Sydney étaient arrivées à Auckland. Le reste était attendu incessamment. Le gouverneur alors à la tête d'environ 1,100, d'infanterie appuyé par douze pièces de campagne et quel qu'autres degros calibre, et cinq navires de guerre à sa disposition, pourra faire céder Heki et les naturels qui lui obéissent plus facilement qu'auparavant.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Une nouvelle découverte très-importante vient d'être faite au milieu des fouilles qui s'exécutent en ce moment sur l'emplacement du grand portail de Saint-Ouen, à Rouen. En soulevant une dalle qui faisait partie du seuil même de la grande porte, on a trouvé, tout près du dé dans lequel s'emboîte le gond du battant gauche, une plaque de plomb de 44 centimètres de hauteur sur 34 et demi de largeur, et de 7 millimètres d'épaisseur. Cette plaque porte une longue inscription latine qui couvre entièrement ses deux faces, et qui ne présente pas moins de quatre vingt-huit lignes d'écriture, toutes en capitales gravés en creux.

La teneur de cette inscription, sans relater des faits absolument nouveaux, est cependant d'un haut intérêt. Elle commence par une énumération sommaire de tous les événements notables que présente l'histoire du monastère de St. Ouen. Ainsi, après avoir rappelé que la première fondation eut lieu près des murs de la ville, sous l'épiscopat de saint Victrice, avant l'an 400; que cette fondation fut renouvelée par sainte Clotilde, agrandie par Clotaire 1er, dédiée d'abord à saint Pierre, puis, lors de la translation des reliques de saint Ouen, en 683, placée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Ouen, jusqu'au milieu du onzième siècle, et enfin, consacrée à saint Ouen seul, elle fait connaître l'époque où la règle de saint Benoît fut introduite dans le monastère.

Bientôt après, elle mentionne la dévastation du monastère, en 841, par les Normands, guidés par le féroce Oschery; sa restauration sous les auspices de Richard 1er, duc de Normandie; la réforme de la discipline sous l'abbé Guillaume 1er; la construction d'une nouvelle église par l'abbé Nicolas, fils de Richard II; la continuation des travaux sous l'abbé Helgot; leur achèvement sous Guillaume Balat, et enfin la dédicace, en 1126, par Geoffroy, archevêque de Rouen. Cet édifice est en partie détruit par un incendie en 1136, et les religieux s'efforcèrent de le réparer, jusqu'à ce que Jean Roussel, dit Marc-d'Argent, commence, en 1318, l'édifice qui fait aujourd'hui l'admiration générale (*quod hodie spectantibus admirationem affert*),

Construction qu'il poussa, dans l'espace de vingt-une années, jusqu'à la croix transversale.

Les neuf abbés qui succédèrent à Jean Roussel élevèrent la croix, la couronne et la nef, et le cardinal Innocent Cibot entreprit le grand portail, qu'il laissa inachevé.

Après cette brève narration vient la mention des désastres causés au monastère, en 1552, par les calvinistes, qui saccagèrent le mobilier précieux de l'église, brisèrent les statues et brûlèrent les reliques au milieu de la nef; puis le consciencieux annaliste passe à l'introduction de la réforme de saint Maur, en 1640, et rappelle différentes réparations qui eurent lieu en 1699 et 1700.

Enfin, cet historique se termine par cette commémoration, qui est évidemment le but et le prétexte de cette inscription, savoir que, en 1724, trois portes à deux battants, décorées de sculptures, furent placées aux différentes issues de l'église; la première, au grand portail; la seconde, au midi, près de l'église Ste.-Croix, et la troisième au nord, par où l'on descend au cloître.

Le reste de l'inscription contient la désignation par leurs noms, leurs titres et l'indication du lieu de leur naissance, de tous les dignitaires et religieux de l'abbaye, depuis le supérieur-général de la congrégation jusqu'aux frères convers. On remarque, parmi les dignitaires, Denis de Ste. Marthe, supérieur-général, illustre éditeur du *Gallia Christiana*, et Charles de St. Albin, fils naturel de Philippe, duc d'Orléans, *filius naturalis serenissimi principis Philippi Aurelianensis ducis*, abbé commendataire.

Parmi les simples religieux figure D. Bessin, éditeur de la nouvelle collection des Conciles de Normandie.

Les dignitaires sont au nombre de huit, les religieux de vingt-un, les profès de six, et les convers de trois; en tout quarante-deux noms, non compris celui de l'auteur de l'inscription, qui s'est désigné lui-même après tous les autres: *Joan. Bapt. Leclerc fecit.*

Cette inscription ne porte point de date précise; mais elle se termine par une mention qui permet de fixer d'une manière rigoureuse l'époque où elle fut exécutée. L'auteur, en effet, spécifie qu'au moment où il gravait ces lignes, Denis de Ste.-Marthe achevait sa carrière (*Hæc dùm scribebantur, diem obiit ultimum R. P. D. Dionys de Ste.-Marthe, superior generalis, etc.*). Or, Denis de Ste.-Marthe mourut le 30 mars 1725; cette date est donc aussi celle du curieux monument.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Procédés du Conseil de Ville.—Le conseil s'est assemblé hier, 30 avril, tel qu'il a été annoncé; étaient présents: Son honneur le Maire, M. Mills; M.M. Bourret, Jodoia, Perrin, Glennon, Gibb, Ward, Stuart, Lunn, Lyman, Beaubien, Footner, Tully, Dorwin, Kelly, Gorrie, Connolly, Dufresne Sims.

Les procédés qui viennent d'avoir lieu devront donner une grande satisfaction aux citoyens en général. Une assemblée spéciale avait été convoquée à la réquisition de M.M. Bourret, Jodoia, Perrin, Gibb, et Glennon. Lorsque les membres furent assemblés, M. Mills prit le fauteuil comme maire. Il s'en suivit immédiatement une chaude discussion à huit clos. M. Henry Stuart prétendait que M. Mills n'avait pas droit de prendre le fauteuil, et qu'il ne pouvait pas être reconnu comme maire de la cité. Il ne voulut pas cependant faire motion pour que M. Mills laissât le fauteuil. M. Bourret, afin de décider la question, proposa que les ordres du jour fussent appelés; cette motion étant mise aux voix, elle fut emportée par une majorité de 9 contre 8.

Pour la motion, M.M. Bourret, Beaubien, Gibb, Dorwin, Glennon, Jodoia, Perrin, Tully, Ward.

Contre M.M. Lunn, Stuart, Connolly, Footner, Gorrie, Lyman, Kelly et Sims. M. Dufresne était alors absent. Les portes furent alors ouvertes au public, et.

M. Gibb fit motion, secondé par M. Tully:

« Que ce conseil ayant pris en considération après mûre délibération, les procédés du 9 mars dernier, au sujet de l'élection d'un maire, est d'opinion que John E. Mills, élu, a été légalement élu maire, de cette cité, pour la présente année conformément à l'acte d'incorporation.

M.M. Gorrie, Footner, Stuart, Lunn, Sims, et Kelly se retirèrent alors du Conseil.

M.M. Gibb passa en revue et refuta par un discours plein de logique serrée toutes les objections suscitées par les amis de Mr. Ferrier contre l'élection de M. Mills.

La motion fut emportée.

M.M. Glennon, Lyman et Connolly s'abstinrent de voter pour cette motion, parcequ'ils avaient signé la requête à la Législature, mais cela ne les empêchera pas d'agir avec la majorité du Conseil.

Il fut alors procédé à la nomination des comités permanents du Conseil.

M. Mills annonça que comme la Corporation se trouve aujourd'hui sans argent il avancerait lui-même £500 au comité des chemins pour faire nettoyer les rues de la Cité. Après quoi le Conseil s'ajourna.

Revue Canadienne.

—Nous apprenons que depuis l'ouverture de la navigation, un grand nombre de jeunes gens des différentes paroisses du Canada quittent le pays pour les Etats-Unis; plus de 200 se sont embarqués à St. Jean durant la semaine

dernière. Ils donnent pour raison de leur émigration, les prix plus élevés des salaires chez les américains, l'abondance de l'ouvrage et les plus grands avantages qu'ils rencontrent.

—On nous prie de relever une erreur dans laquelle sont tombés quelques éditeurs de journaux de cette ville, qui ont prétendu que Son Excellence a été assermenté par Son Honneur le Juge en Chef. Ce sont les trois autres juges qui ont rempli ce devoir, en l'absence du Juge en Chef. *Aurore.*

—Une assemblée des plus nombreuses a eu lieu mardi, à Québec, dans le but de se plaindre des procédés du comité chargé de distribuer des secours aux malheureux incendiés. Il paraît que le montant total des sommes reçues est de £162,220 et que le montant payé n'est que de £68,774.11s.6d. Les journaux ont déjà et depuis longtemps exprimé leur opinion contre le comité de secours qui garde en sa possession de grosses sommes, plutôt que de les distribuer aux nécessiteux. D'après tout ce qui a été dit, il paraît que l'intrigue a mis la main à la besogne. *Idem.*

ÉTATS-UNIS.

—Le comité nommé conjointement par le Sénat et la Chambre des représentants afin par adopter une formule qui a été acceptée par les deux corps qu'il représentait. Cette nouvelle formule de résolutions laisse au président la liberté de donner l'avis auquel il le jugera à propos en même temps qu'elle s'engage à traiter à l'amiable, par le moyen des négociations.

Comment M. Polk qui s'est avancé si loin pourra-t-il maintenant reculer; c'est ce que nous verrons: en reviendra-t-il à l'arbitrage qu'il a refusé sous toutes les formes. Ce n'est pas probable. Négocier serait reconnaître un droit à l'Angleterre; et l'on se souvient des déclarations de M. Polk à ce sujet. Dans tous les cas, le président est évidemment dans une fautive position.

POLOGNE.

—Nous reproduisons, d'après le *Journal des Débats*, un effroyable tableau de l'état actuel de la Gallicie. Ces funestes nouvelles, confirmées par toutes les lettres et par tous les voyageurs qui arrivent de ce malheureux pays, inspirent un sentiment d'horreur et d'indignation qu'on ne sait plus comment exprimer. Il semble qu'il y ait entre l'Autriche et la Russie une exécration émulative de cruauté, et que ces deux gouvernements luttent à qui sera le premier ivre de sang humain. Mais l'Autriche l'emporte, peut-être; la brutalité russe n'est pas si lâche; le Czar fatigue ses bourreaux, M. de Metternich soudoie des assassins. Quel coup terrible cet homme d'Etat aura porté à la monarchie avant de descendre dans la tombe.

« Lemberg, le 17 mars.

« Depuis quelques jours que les journaux étrangers nous apportent le récit des événements dont nous venons d'être les témoins, nous voyons combien on est loin de savoir la vérité sur la situation de notre malheureuse province. Nous vivons tous ici au milieu de terreurs et d'angoisses continuelles. Personne n'a le courage de prendre la plume, et c'est en pensant que vous devez être aussi dans l'inquiétude sur notre sort que je fais un effort sur moi-même pour vous donner quelques détails sur les horreurs dont nous sommes environnés.

« Les massacres, qui ont commencé il y a plus d'un mois à Tarnow, se sont étendus sur plusieurs cercles, et, ce qu'on assure, ont gagné déjà sur la rive gauche de la Vistule le ci-devant royaume de Pologne, ainsi que le territoire de Cracovie.

« Dans les trois cercles les plus peuplés et autres fois les plus riches de la Gallicie, il n'y a presque plus un seul propriétaire; tous sont tués ou mis en fuite; toutes les maisons sont saccagées. Dans le cercle de Tarnow, six propriétaires seulement ont échappé au massacre général: connus particulièrement du starosta Breidl, gouverneur civil du cercle (préfet), ils ont été prévenus d'avance et ont pu se réfugier avec leurs familles dans la ville de Tarnow, sous la protection des troupes autrichiennes. Les belles terres de Gorky et de Gliny, appartenant à la princesse de Ligne, femme de l'ambassadeur de Belgique à Paris, née princesse Lubomirska, ont été complètement dévastées; presque tous ses employés ont été massacrés. Dans les domaines du prince Ladisla Sanguzvzko, qui heureusement se trouvait avec sa famille à l'étranger, tous les employés et tous les régisseurs ont été aussi impitoyablement massacrés. Le château du prince, qui est à portée de canon de la ville de Larnow, n'a été épargné que parce que le troupes autrichiennes l'ont occupé militairement.

« Le château de Baranow, situé presque sur les bords de la Vistule, appartenant au comte Krasiicki, et auquel se rattachent des souvenirs historiques chers à tous les Polonais, a été ravagé, ainsi que le château de Dubiecko et celui de Mendrzychow. Ce dernier, un des plus magnifiques châteaux de la Gallicie, appartient à la comtesse Arthur Potocka.

« Dans quelques endroits, les paysans ont procédé avec certaines formes qui semblaient annoncer qu'ils obéissaient avec une soumission docile à des ordres impitoyables. Lorsque les paysans se sont présentés au château du comte Kotarski, ce seigneur, qui était pour eux un véritable père, a cherché à leur faire comprendre tout l'odieux de leur conduite. Ils l'ont écouté avec calme et lui ont répondu froidement qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir. Alors il leur a demandé du moins le temps d'accomplir ses derniers devoirs en bon chrétien; ils y ont consenti, et sont allés chercher eux-mêmes le curé du village. Aussitôt que ce digne et courageux citoyen, honoré et chéri de toute la province, se fut confessé; les paysans l'ont tué à coup de piques et de poignards. Sur un autre point, les paysans furieux et ivres de sang ayant envahi le château de la comtesse Morska, ont assassiné son mari, son frère et sa belle-mère. Cette malheureuse femme, prenant

dans ses bras ses deux enfants, s'enfuit par une porte de derrière et se réfugia dans une chaumière, chez une vieille paysanne. Là, après avoir revêtu ses enfants de chemises grossières et barbouillé leur visage de suie, elle se cacha elle-même dans un grenier; mais les paysans, l'ayant découverte dans son asile, l'ont conduite au cabaret du village et l'ont forcée de boire avec eux de l'eau-de-vie. Après cette orgie, ils ont commis sur cette femme, jeune et belle, les plus infâmes et les plus atroces attentats. Ensuite ils l'ont abandonnée sans connaissance dans un fossé, d'où un officier autrichien l'a retirée et l'a ramenée à demi-morte dans la ville de Tarnov.

« Quelques officiers autrichiens ont montré dans cette occasion les sentiments les plus honorables. On cite entre autres M. de Polignac, fils de l'ancien ministre, qui est officier dans l'armée autrichienne. Ce brave jeune homme, pour sauver des milliers de paysans de malheureux enfants de propriétaires qui allaient être égorgés, en a acheté le plus qu'il a pu. Les paysans les lui vendaient 40 kreützer (1 franc 50 centimes) par tête.

« A l'époque où je vous écris, les bandes armées de paysans, qui ont été organisées en principe par le colonel autrichien, Benedek, parcourent encore le pays et mettent tout à feu et à sang. Le Gouvernement prendra sans doute des mesures pour mettre un terme à ces horreurs, mais jusqu'à présent aucun paysan n'a encore été arrêté ni puni. Les paysans s'imaginent même qu'ils seront récompensés, ce qui augmente encore leur audace.

Une lettre de Cracovie, que nous recevons à la date du 21, nous confirme la plupart des détails contenus dans la lettre précédente. Nous citerons seulement les tristes réflexions par lesquelles elle se termine.

« Tous les habitants d'ici, tous les propriétaires qui ont des terres dans cette république et dans la Gallicie, tous voudraient vendre leurs propriétés, s'ils en redevenaient possesseurs, et s'expatrier, car qui serait assez hardi maintenant pour oser posséder ?

« La Gallicie n'est plus qu'une traînée de sang, les gémissements mêmes y ont cessé. Dieu punit, Dieu venge. La sainte et sanglante voie de la croix nous est indiquée; il faut donc y marcher. Les paysans commencent ici à se remuer. La main qui a dirigé, dirige toujours, et oublie totalement celle de Dieu! Voilà où nous a mis le plus paternel des gouvernements, et certains propos d'un haut employé sont couronnés du plus haut succès.

« Les principaux habitants sont pris ou tués, les terres sont abandonnées à tous les brigandages. Cette série d'horreurs ne se comprend point; on reste paralysé devant cet abîme de maux; trente ans ne suffiront point pour effacer de pareilles traces.

— La douceur de la température de février et des premiers jours de mars a porté quelques personnes à rechercher des similitudes atmosphériques.

Voici plusieurs années précoces où les récoltes ont été abondantes:

1172.— La douceur de l'hiver permit aux arbres de se couvrir de feuilles. Les oiseaux eurent des petits en février.

1236.— Dans les Vosges, il n'y eut que quinze jours de gelée.

1289.— Les jeunes filles de Cologne portèrent, à Noël et le jour des Rois, des couronnes de violettes et de primèveres, et les oiseaux commencèrent leurs couvées. La récolte fut très-bonne.

1304.— Les feuilles des arbres poissaient en janvier.

1400.— L'on vit, à la fin d'avril, des cerises mûres à Metz, et des raisins en verjus.

1420.— L'on buvait le 22 juillet, du vin nouveau à Metz.

1421.— Les cerises mûrirent en avril et les raisins en mai dans 99 localités de l'Anjou.

1482.— Le 14 mars, on voyait des raisins et des épis de blé.

1500.— Il y avait des fraises sur le marché de Metz le 15 avril.

1505.— Dans la même ville, la veille de Noël, on voyait aux corsets des paysannes lorraines des bouquets composés de violettes, de roses et autres jolies fleurs; il ne gela que trois jours.

1506.— Les maçons qui travaillaient à la cathédrale de Metz ne cessèrent qu'une journée.

1526.— On avait des poires, des prunes et des pommes dès la Saint-Jean.

1526.— Moisson au commencement de juin, vendanges en août; les cerises donnèrent une seconde récolte en octobre.

1572.— En février, les oiseaux faisaient leurs nids.

1595.— *Idem.*

Les années 1607, 1609, 1613, et 1619 sont remarquables par leurs hivers très doux, et cependant les récoltes ont été abondantes: il n'y eut point de gelée ni de neige en 1639, et l'on n'alluma point les poêles en 1692.

L'hiver de 1781 est encore présent au souvenir de nos pères comme celui de 1807, année si heureuse pour les récoltes.

En 1822, il n'y eut point d'hiver, la température fut constamment douce, et l'on sait que cette année fut remarquable par l'abondance des récoltes et la qualité supérieure des vins. Les vendanges eurent lieu dans le mois d'août.



BUREAU DES PERTES, 1837-38,

Montréal le 29 Avril 1846.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Soussigné continuera de recevoir

des Réclamations comme ci-dessus, au lieu ordinaire, ou à sa résidence. Grand-rue St. Laurent, vis-à-vis le No. 64, jusqu'à nouvel ordre.

J. G. BARTHE.

À être publié 4 fois dans la *Minerve* et les *Mélanges Religieux*.

UNE Dame veuve capable d'enseigner grammaticalement la langue française et la langue anglaise désire trouver une place comme INSTITUTEUR; elle est munie des meilleures recommandations. On pourra s'adresser aux Editeurs des *Mélanges Religieux*.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES de St. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excédant pas trois cents cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif,) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent L'acquéreur pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit-cent-quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIP.
D. B. PAPINEA
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISÈS (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la fraîcheur, la variété, le bon goût et les prix réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents; CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes. ETOILES PASTORALES, en DRAP D'OR ET DAMAS, variées. Le tout accompagné d'un assortiment complet de GALONNET et de FRANGES en OR ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—
Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement, [avec gloire au centre] confectionnées en France.

—AUSSI—
une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILARD,

Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT

E. R. FABRE et Cie

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845. }

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires. Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire. Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège. Ste. Anne.
Val. Guillet, écuyer. Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PTRES., EDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU